

COMMUNE DE L'ÉPINE
PROCES VERBAL DU 3 MAI 2023 A 18H30

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ADAM, Nathalie ALBAUT, Karine CHOBEAU, Guy DEVILLIERS, Michel GABREL, Samuel LAGILLE, Clovis LEGRAND, Véronique LIMA, Sylvie MACHET, Christine MEZIERES, Denis MOLITOR, Pascal ROBERT, Nathalie TETART, Pascale TRUMTEL, Thierry VILLIERE.

Président : Mr Jean-Pierre ADAM

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIMA

Nombre de conseillers : 15

Présents : 15

Ordre du jour de la séance :

N°23-2023 : Modification subvention

N°24-2023 : Décision modificative n°1

N°25-2023 : Transfert terrains communaux

N° 23-2023 : MODIFICATION SUBVENTION

Vu l'oubli d'attribution de subvention à l'association Cordis et Organo pour l'année 2022,
Vu la demande de subvention adressée par l'association Cordis et Organo pour l'année 2023,

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'attribuer au titre de l'exercice 2023 une subvention de 3 000 €
- De rattraper l'attribution de subvention de l'année 2022 et de verser la somme de 3 000 € en 2023
- De charger le maire de procéder au versement de ces deux sommes à l'association Cordis et Organo

N° 24-2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2022 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
DÉCIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2023 :

CHAPITRE 11	COMPTE 61521	Entretien des terrains	- 6000.00 €
CHAPITRE 65	COMPTE 65748	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 6000.00 €

N° 25-2023 : TRANSFERT TERRAINS COMMUNAUX

En raison de manque d'information la délibération n°25-2023 est annulée.

Le Maire,

Jean-Pierre ADAM



La secrétaire de séance

Véronique LIMA

